



## Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

**jeudi, le 11 janvier 2024 à 14.30 heures**

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

### En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Approbation du budget rectifié 2023 et du budget 2024

Établi par le collège échevinal en sa séance du 04 janvier 2024 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 04 janvier 2024

  
Le secrétaire communal  
Alain KREMER

  
Le bourgmestre  
Jean-Pierre SCHILTZ